

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 MARS 2003

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 25 mars 2003, à 18 heures, salle communale de Bagneaux, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérald, Vice-Présidents,
Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, MM. BLOCH Maurice, MAILLARD Georges, JUSZCAZK Miécyslaw, SIMONNET Maurice, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain DERVOUOT Jackie, BONNAUD Rémy, KOEHLER Jean Claude, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEPELIER Françoise, RENAULT Michel, SALAMAY René, BOIZET Bernard,

M. Jean PINGAL, Conseiller Général s'est fait excuser.

Assistait à la séance : M. FONTAINE Eric (conseiller municipal de Bagneaux)

Secrétaire de séance : BONNAUD Rémy

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président fait le point des différents dossiers en cours et fait part de son insatisfaction quant aux retards apportés dans leur mise en œuvre. Il constate le manque de temps disponible des vice-Présidents et de lui-même pour gérer ces dossiers et propose une réorganisation des services de la Communauté de communes.

Personnel communautaire : réorganisation.

Le Président donne lecture de la lettre de démission à compter du 31 mars 2003, de Mme Nicole Bruley qui assure le secrétariat de la Communauté depuis le départ de Mme Beaulieu, par mise à disposition de la part du Syndicat intercommunal pour le collège de Villeneuve l'Archevêque, à raison de 10 heures par semaine.

Le Conseil prend acte de cette démission.

Sur proposition du Président, il décide, à compter du 1^{er} avril 2003, de créer un poste de Rédacteur chef à temps partiel, pour une durée maximum de 4 heures par semaine pour assurer le secrétariat de la Communauté et un poste d'adjoint administratif à temps partiel pour 7 heures par semaine.

Le Conseil autorise le Président à pourvoir le poste d'adjoint administratif à temps incomplet par contrat à durée déterminée (un an renouvelable) qui sera rémunéré sur la base du 10^{ème} échelon.

Collecte, traitement et tri des déchets ménagers.

Le Président présente les projets d'avenants pour l'année 2003, aux contrats passés avec les sociétés S.T.S., SOREPAR et SOLOVER qui assurent les Collectes, et le traitement des déchets ménagers.

Le Conseil autorise le Président à signer ces avenants.

Surveillance de la décharge intercommunale.

Sur proposition du Président, le Conseil accepte d'utiliser les services d'un agent du Syndicat intercommunal pour le Collège de Villeneuve l'Archevêque, pour assurer la surveillance de la décharge intercommunale pour les gravats et autres matières inertes. Il autorise le Président à signer la convention correspondante.

Aire de la Grenouillère.

Le Président donne lecture de la lettre d'une personne désirant implanter un commerce ambulancier (sandwicherie, friagerie...) sur l'aire de stationnement de la Grenouillère. Cette personne propose de servir de relais au syndicat d'initiative et d'entretenir les lieux. Le Conseil émet un avis favorable qui sera transmis aux services de l'Équipement.

Demande de subvention « les Amis d'EL LOBO II »

Le Président présente la demande de subvention déposée par l'Association des amis d' EL LOBO II et de la 8^{ème} US Army Air Force qui se propose d'édifier sur l'aire de stationnement de la Grenouillère à Chigy, un monument commémorant l'atterrissage forcé en 1945, de la forteresse volante « El Lobo II » et au-delà de célébrer la mémoire des aviateurs alliés qui ont participé à la victoire contre les Nazis.

M. Sténuit, Président de cette association apporte des précisions sur cette demande ainsi que sur son plan de financement. Il indique que l'inauguration aura lieu le 20 septembre 2003.

Hors la présence de M. Sténuit, le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Budget 2003.

Le Président présente au Conseil une analyse de l'évolution des bases et des taux d'imposition. Depuis la création de la Communauté en 1995, les taux d'imposition n'ont jamais été augmentés. Le Bureau qui a préparé le budget, propose de relever uniformément les taux de 3%.

Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux taux, soit :

Taxe d'habitation : 1,19% (ancien taux : 1,16%)

Taxe sur le Foncier Bâti : 2,07% (ancien taux : 2,01%)

Taxe sur le Foncier non Bâti : 4,11% (ancien taux : 3,99%)

Taxe Professionnelle : 1,26% (ancien taux : 1,22%)

Il fixe pour 2003 le produit de la taxe d'ordures ménagères à 40 000 € (35 000 € en 2002).

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget principal qui s'élève

en section d'Investissement à 110 644 €,
en section de fonctionnement à 309 355 €
ainsi que le budget de la Zone d'activités équilibré en comptes de charges à 124 100 € et en
comptes de bilan à 131 290 €.

Les subventions suivantes sont inscrites au budget :

Syndicat d'initiative de la Vallée de la Vanne : 6 200 €

Office du tourisme de Sens : 80 €

Association des Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne : 500 €

Association Van'Action : 800 €

Association Attelage les blés d'or : 300 €

Association des Amis d'EL LOBO II : 1 000 €

Association du Pays Sénonais : 798 €

Zone d'activités des vignes de Mauny.

Le Conseil prend connaissance d'un courrier de la Directrice départementale de l'Équipement, adressé à M. le Maire de Bagneaux, indiquant que la zone d'activités ne pourra être implantée qu' si la commune de Bagneaux élabore un Plan Local d'Urbanisme.

Le Président porte à la connaissance du Conseil les modifications apportées par le cabinet d'études CREE à son rapport d'étude d'impacts de la ZAI. Ce rapport a été transmis à la DDE.

Association du Pays Sénonais.

Le Président fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association du Pays Sénonais qui a eu lieu le 7 mars 2003. Une réunion d'animation pour les canton de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque aura lieu le 4 avril à Villeneuve.

Quatre commissions ont été créées pour élaborer un programme d'actions pour le tourisme, l'habitat-cadre de vie, l'environnement et le développement économique.

Les délégués des communes sont invités à s'inscrire dans la ou les commissions de leur choix.

Syndicat pour le développement économique du Sénonais.

L'Assemblée Générale du SYDES a eu lieu le 20 mars 2003. Les nouveaux statuts permettant l'adhésion des Communautés de Communes ont été adoptés.

La Communauté de communes de la Vanne doit désigner un délégué et son suppléant et prendre une part du capital du SYDES, soit 247,73 € par an pendant trois ans.

Le Conseil confirme son adhésion et désigne à l'unanimité M. STENUIT Jean comme délégué titulaire et M. DERVOUIT Jackie comme suppléant.

ACIFOVY.

Le Président présente la compte rendu de l'Assemblée générale de l'ACIFOVY qui s'est réunie le 19 février 2003. Il est demandé aux Conseils des collectivités adhérentes de se prononcer sur l'avenir de cette association.

MM. Rébéquet et Sténuit exposent tour à tour leurs points de vue.

Après discussion, le Conseil se prononce à l'unanimité pour la création d'un SIVU pour l'assainissement non collectif et à la majorité pour la dissolution de l'ACIFOVY (11 voix), 4 voix pour la poursuite des activités de l'ACIFOVY avec mise en place d'un contrat territorial avec l'Agence de l'eau et 1 abstention.

Sites archéologiques.

A la demande du Président, le Directeur Régional des affaires culturelles a adressé les cartes localisant les sites archéologiques dans la Communauté de communes. Chaque commune en reçoit un exemplaire.

INSEE.

A l'occasion du salon « Cité 89 », l'INSEE a fait parvenir des fiches d'analyses du dernier recensement dont chaque commune reçoit un exemplaire.

Sécurité publique.

Le Président porte à la connaissance du Conseil qu'il a saisi M. le Préfet des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des secours. La nouvelle organisation des brigades de gendarmerie en communauté (Pont sur Yonne – Sergines - Villeneuve l'archevêque) n'est pas satisfaisante au plan territorial.

M. Chemolle indique que des réunions régulières avec la gendarmerie permettront aux Maires d'être mieux informés.

Animation culturelle.

Le Président donne lecture de la lettre de remerciements de l'Association « La Puce » de Vareilles pour l'organisation du spectacle du 30 novembre dernier pour les enfants des communes de la Communauté.

Le Conseil décide de reconduire cette organisation en 2003.

La séance a été levée à 21 heures 45.